

LIVRET D'ACCUEIL ANNEE 2020-2021







DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI





Maison Familiale Mortagne Services -4 Rue de Chartrage-61 400 MORTAGNE AU PERCHE

Tel: 02 33 25 08 76 Fax: 02 33 25 48 22 Mail: mfr.mortagne.chartrage@mfr.asso.fr

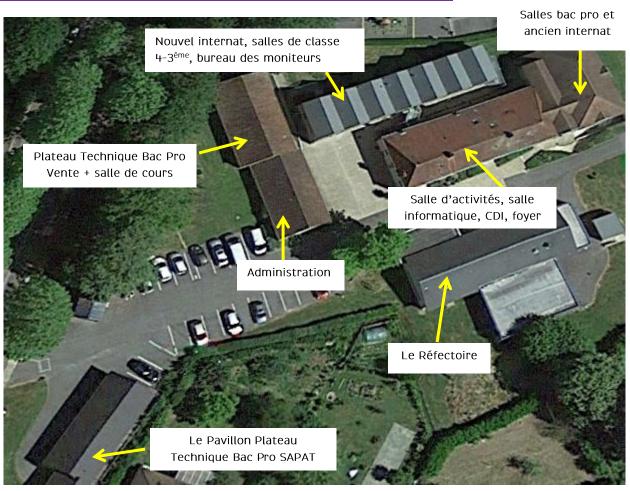
Présentation de la Maison Familiale Rurale

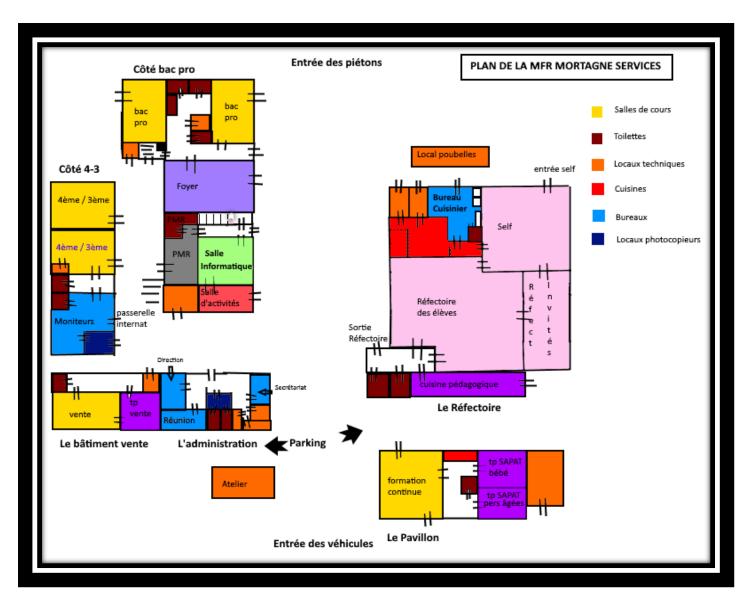
La Maison Familiale Rurale Mortagne Services a été créée en 1950 au pensionnat Saint-Joseph de Mortagne au Perche puis, a ouvert ses portes sur le site de Chartrage en 1954. Cet établissement a toujours dispensé des formations dans le secteur professionnel des services aux personnes auxquelles se sont rajoutées des formations dans le domaine de la vente en produits alimentaires depuis 1987.

Aujourd'hui, la MFR propose les formations en alternance suivantes :

- ✓ 4^{ème} de l'enseignement agricole
- ✓ 3^{ème} de l'enseignement agricole
- ✓ Bac Professionnel Services aux Personnes et Aux Territoires en 3 ans
- ✓ Bac Professionnel Technicien Conseil Vente en Alimentation en 3 ans en formation initiale scolaire ou en apprentissage.

I SE REPERER DANS LA MAISON FAMILIALE RURALE







II C'EST QUOI UNE MAISON FAMILIALE RURALE?

Les Maisons familiales rurales sont des associations 1901 qui se caractérisent par leur approche éducative spécifique et leur pédagogie qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

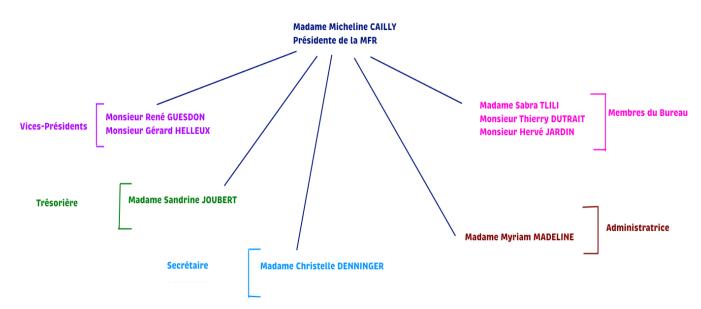
- ✓ de former des jeunes ou des adultes,
- ✓ de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- ✓ de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

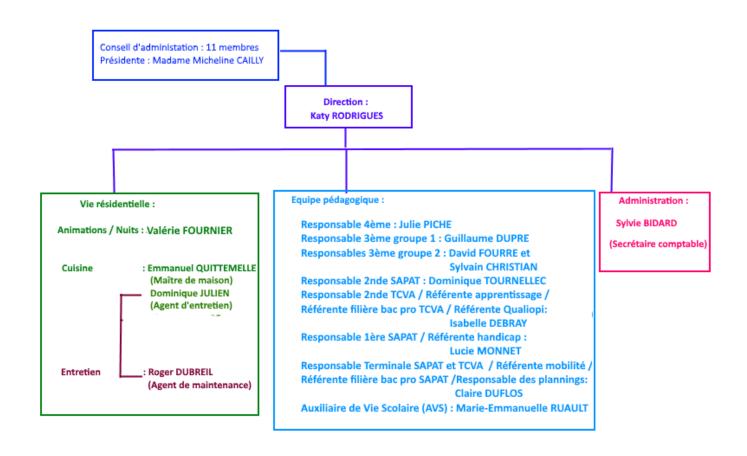
L'association MFR: ses acteurs UNMFREO - FR - FD MFR DU DÉPARTEMENT **ELUS TERRITORIAUX** ONERENTS SALARIES JEUNES ET ADULTES **EN FORMATION** PRÉSIDENT DIRECTEUR Formation Parents Bureau Restauration Animation- Maîtres Conseil Entretien Surveillance de stage d'administration **ANIMATEURS** Secrétariat DE L'ASSOCIATION **PARTENAIRES AUTRES PROFESSIONNELS ANCIENS ÉLÈVES PARTENAIRES PARTENAIRES FINANCEURS**

III PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration année 2020



IV PRESENTATION DU PERSONNEL DE LA MFR MORTAGNE SERVICES



La vie à la MFR

V RESULTATS AUX EXAMENS ET TAUX D'ABANDONS

A Company of the Comp		
LES RESULTATS AUX EXAMENS	2020	2019
Certificat de Formation Générale	17/17 100 %	100 %
Dipiôme National du Brevet (série prefessionnelle)	24/27 88,80 %	93 %
BEPA Services Aux Personnes et Aux Territoires	21/23 91%	95 %
BEPA Tachnician Conseil Vente	4/5 80 %	75 %
BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires	22/22 100 %	78 %
BAC PRO Technicien Consell Vente en Allmentation	7/8 87 %	66 %
Accompagnement VAE	1/1 100 %	-

LES TAUX D'ABANDONS EN 2019-2020

- 4ême de l'enseignement agricole : 4/17 soit 23,5 % Motifs : réorientation/retour au collège
- 3^{ème} de l'enseignement agricole : 3/33 soit 9 % Motifs : réorientation/retour au collège
- · 2nde Services Aux Personnes et Aux Territoires : 1/26 soit 3,84 % motif : changement de filière
- 1^{ère} vente : Aucun abandon 1^{ère} Services Aux Personnes et Aux Territoires : 2/31 soit 3,22 % changement d'orientation
- Terminale Services Aux Personnes et Aux Territoires aucun abandon
- Terminale Technicien Conseil Vente en Alimentation : 1/31 soit 3,22 %

changement d'orientation

Accompagnement VAE: Aucun abandon

VI LE REGLEMENT INTERIEUR POUR LES APPRENANTS

Vous trouverez à la page suivante un exemplaire du règlement intérieur pour votre jeune en fonction qu'il soit apprenti ou élève en formation initiale.

II LES HORAIRES

1. Les horaires des cours

<u>Lundi</u>

9h15 à 10h15 : Accueil 1h00

10h15 à 11h15 : Cours 1h00

11h15 à 11h30 : Pause

11h30 à 12h30 : cours 1h00

12h30 à 13h30 : Pause-Repas

13h30 à 14h45 : cours 1h15

14h45 à 16h00 : cours 1h15

16h00 à 16h15 : Pause

16h15 à 17h30 : cours 1h15

Mardi, Mercredi, Jeudi

8h30 à 09h45 : cours 1h15

9h45 à 11h00 : cours 1h15

11h00 à 11h15: Pause

11h15 à 12h30 : cours 1h15

12h30 à 13h30 : Pause-Repas

13h30 à 14h45 : cours 1h15

14h45 à 16h00 : cours 1h15

16h00 à 16h15 : Pause

16h15 à 17h30 : cours 1h15

<u>Vendredi</u>

8h30 à 09h45 : cours 1h15

9h45 à 11h00 : cours 1h15

11h00 à 11h15: Pause

11h15 à 12h30 : cours 1h15

12h30 à 13h45 : Pause-Repas

13h45 à 14h45 : cours 1h00

14h45 à 15h30 : Cours ou bilan de classe 45 min

15h30 à 16h00 : Services

16h00: Départ de la MFR

2. Les horaires de l'internat

- 17h30 à 18h15 détente ou sortie pour les élèves de terminale qui en ont l'autorisation ou les élèves de 1ère le mercredi.
- 18h15 à 19h00 étude surveillée (le lundi, le mardi et le jeudi). Le mercredi jusqu'à 19 h possibilité d'animations pour toutes les classes ou sortie pour les 1ères et terminales avec autorisation.
- 19h00 à 19h30 repas
- 19h30 à 20h00 détente-services
- 20h00 à 21h15 activités de veillée
- 21h15 montée à l'internat (en hiver l'internat peut être ouvert plus tôt vers 20h15 environ dans ce cas les élèves ne sont pas autorisés à ressortir)
- 21h45 tous les élèves sont dans leur chambre au calme, les téléphones sont récupérés par la surveillante d'internat et remis aux jeunes vers 07h30 le lendemain.
- 22h00 extinction des feux, silence total
- 06h45 Réveil
- 07h00 à 07h30 Petit déjeuner et remise des portables à partir de 07h30.
- 07h30 à 07h45 Services réfectoire et vaisselle
- Montée à l'internat possible jusqu'à 08h00 ce dernier restera fermé le reste de la journée.
- 08h30 Début des cours

3. Les horaires du secrétariat

Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h00 et le vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le secrétariat sera fermé durant les périodes du :

- ✓ Du 19 au 25 octobre 2020
- ✓ Du 18 décembre 2020 au 03 janvier 2021
- ✓ Du 22 février au 28 février 2021
- ✓ Du 26 avril au 09 mai 2021
- ✓ Du 23 juillet au 23 août 2021

VII LES CONDITIONS FINANCIERES POUR LES JEUNES EN FORMATION

	Adhésion Association	Arrhes d'inscription	FRAIS de SCOLARITE Forfait incluant - Hébergement et Restauration - Documents pédagogiques - Visites d'études - Assurance « accident du travail »		MONTANT ANNUEL TOUT COMPRIS		
				INTERNAT	DEMI-PENSION	INTERNAT	DEMI- PENSION
4 ^{ème} /3 ^{ème} /2nde	40 €	50€	45€	1900 €*	1470 €*	2035€*	1600 €*
1ère Bac professionnel	40 €	50€	45€	2000 €*	1530 €*	2135 €*	1665 €*
Bac Professionnel (2 ^{nde} -1 ^{ère} -Terminale)	40€	50€	45€	2100 €*	1540 €*	2235 €*	1675€*

^{*} Compris dans le tarif 10 euros x 10 mois pour le voyage d'étude, des frais supplémentaires seront à prévoir par les familles pour financer le solde des séjours

^{**}Pour les internes, les sorties en veillée (environ 3 par an) seront financées par les familles

INITIALE

Demande de Bourses Nationales du Ministère de l'Agriculture :

La demande est à faire auprès du secrétariat de la MFR avant le 15 juillet 2020.

RESILIATION

L'inscription <u>peut être résiliée par lettre recommandée</u>:

- a) A partir du jour de la rentrée de l'année scolaire : tout mois commencé est dû en totalité, même en l'absence de l'élève aux cours.
- b) En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

VIII L'ADMISSION POST-BAC-PARCOURSUP

Qui est concerné par Parcoursup?

Les lycéens ou étudiants en recherche d'une réorientation (y compris sous statut apprenti) qui souhaitent s'inscrire en <u>première année de l'enseignement supérieur</u> doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup. Pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers les métiers d'infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, éducateurs spécialisés... l'inscription est obligatoire.

Ne sont pas concernés:

- les étudiants qui redoublent leur première année (ils doivent directement se réinscrire dans leur établissement)
- les candidats internationaux soumis à une demande d'admission préalable (DAP)
- les candidats qui ne souhaitent candidater qu'à des formations d'enseignement supérieur étrangères (ils doivent s'adresser directement aux formations qui les intéressent).
- les étudiants en césure (ils ont un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de leur césure)

Les personnes qui sont déjà depuis plusieurs années titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de promotion, de reconversion ou de reprise d'activité professionnelle relèvent davantage d'une prise en charge par les acteurs de la formation continue. Pour leur apporter des réponses adaptées à leurs besoins, le module Parcours+ accessible depuis Parcoursup.fr à partir de janvier 2021, leur permet d'avoir un accès à l'offre de formation continue identifiée dans les universités, en région, ou au service de conseil en évolution professionnelle. Ils peuvent toutefois accéder à Parcoursup s'ils souhaitent formuler un vœu dans une formation initiale.

Une démarche simplifiée

La plateforme Parcoursup permet de :

- créer votre dossier de préinscription
- trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur : à chaque fois que vous sélectionnez une formation, ses caractéristiques s'affichent,

- notamment les connaissances et compétences attendues, le nombre de places disponibles, les critères généraux d'examen des dossiers
- saisir vos vœux de poursuite d'études sans les classer et de compléter votre dossier avec les éléments demandés par les formations que vous avez choisies
- confirmer vos vœux pour qu'ils puissent être examinés par les formations que vous avez choisies
- recevoir des propositions d'admission des formations et d'y répondre dans les délais indiqués

Des informations pour vous éclairer dans vos choix

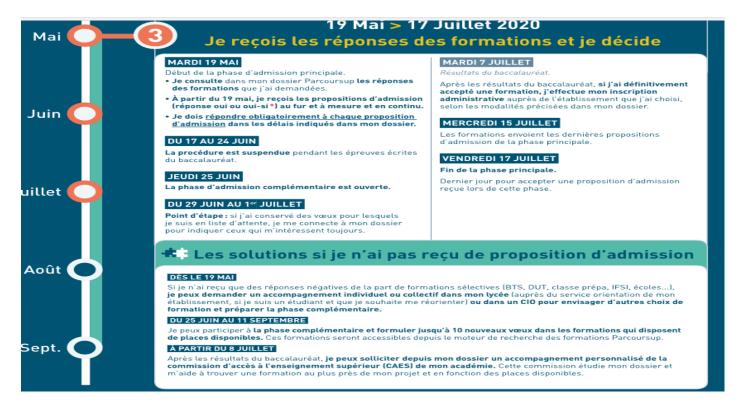
Pour chaque formation, vous trouverez dans Parcoursup:

- une description précise : l'organisation des enseignements, les parcours de réussite proposés, les taux de réussite, les débouchés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, les taux minimum de boursiers applicables l'année précédente, etc.
- les attendus : les connaissances et compétences nécessaires pour réussir
- les critères généraux d'examen des vœux
- les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d'immersion organisées par les établissements qui vous intéressent
- des contacts pour échanger avec un responsable pédagogique, un référent handicap ou un étudiant ambassadeur de la formation demandée

Exemple calendrier Parcoursup 2020







IX LES VŒUX POUR L'ORIENTATION APRES LA 3ème, LA 2^{nde} PRO, LA 1ère BAC PRO

Les élèves des classes de 3^{ème}, 2^{nde} professionnelle, 1^{ère} bac professionnel doivent indiquer deux vœux obligatoirement même si ils souhaitent rester à la Maison Familiale Rurale Mortagne Services pour l'année scolaire 2021-2022. Ce document est à rendre impérativement pour le 19 avril 2021 dernier délai par mail ou par courrier remis au responsable de classe ou au secrétariat de la MFR. La fiche de vœux vous est présentée cidessous.

Nom: Prénom: Date naissance: Classe actuelle:

Vœux 1 Etablissement 1	Vœux 2 Etablissement 2 (Obligatoire)
Intitulé exact de la formation :	Intitulé exact de la formation :
Adresse établissement :	Adresse établissement :
<u>Régime*</u> : interne - DP - Externe	<u>Régime*</u> : interne - DP - Externe
*Régime envisagé pour l'année prochaine	*Régime envisagé pour l'année prochaine

X CARNET DE LIAISON

Les relations familles-jeunes-maîtres de stage ou d'apprentissage-MFR sont indispensables dans la réussite de la formation de l'apprenant. Le responsable de classe est le principal interlocuteur que ce soit pour le suivi de la formation du jeune comme pour le suivi en milieu professionnel. Le jeune est responsable de ce carnet de liaison et s'engage à en assurer le bon fonctionnement. Il doit le compléter à la fin de sa ou ses semaines à la MFR, à la fin de son stage ou de son séjour en entreprise si c'est un apprenti, lors des temps en famille. Ainsi, professionnels, familles, équipe de la MFR apportent leurs annotations et le signent. Le carnet de liaison est remis au responsable de classe le lundi matin lors de l'accueil en début de semaine à la MFR dument complété et signé de toutes les parties. Le jeune doit donner son carnet dès le lundi afin que le professionnel ait le temps de lire les activités réalisées et de porter et signer l'appréciation du séjour en milieu professionnel.

XI CONTINUITE PEDAGOGIQUE-SUIVI DE LA PEDAGOGIE

Les plannings de la semaine par classe sont disponibles sur lent au début de l'année scolaire les familles, les jeunes et les professionnels ont reçu leur code d'accès. Cette plateforme permet d'avoir accès au cahier de texte, au contenu des cours de la semaine, aux travaux d'alternance à réaliser, aux résultats scolaires... Le jeune absent lors d'une semaine à la MFR s'engage à récupérer son travail scolaire par ses propres moyens (lent, appel à la MFR pour envoi des cours, contact avec les camarades de classe...).

En cas de problème sanitaire nécessitant une continuité pédagogique à distance tous les cours et travaux scolaires à réaliser par matière seront disponibles via les liens Dropbox.

4ème:https://www.dropbox.com/sh/ln5ygzg4tt3z4xm/AADBaYwMNlU_OORbRazl1LTya?dl=03ème:https://www.dropbox.com/sh/voy2mlmcsh4a79a/AACtjpDUzveqWELbwNCgtBAZa?dl=02nde:https://www.dropbox.com/sh/ocrfx6uggtgcqik/AACNRtq0WYuABk7bseSXuRRea?dl=01ère:https://www.dropbox.com/sh/tqy8g1j9z52hh7v/AACT8_sNuDKcc6-hr7HGdc78a?dl=0Term:https://www.dropbox.com/sh/9n5ybcn844ffthn/AAC8V9ylS-jBWWAuY4TvhLmYa?dl=0

Les élèves de 1ère et terminale bac professionnel ont aussi reçu en début d'année un code d'accès à google suite. Ce dernier permet d'accéder à des classes virtuelles, des questionnaires en ligne, des visioconférences... Google suite permet de maintenir la continuité pédagogique notamment pour le suivi des fiches d'activité et du rapport de stage. Parents, jeunes et professionnels ont la possibilité de communiquer par mail via la plateforme lent avec le formateur concerné ou la direction. Ient fonctionne sur les téléphones portables.

XII RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DE LA FORMATION

La « réunion de Parents » est l'occasion pour les parents / représentants légaux et l'équipe pédagogique de participer à la formation de leur jeune et de contribuer à l'évolution de la formation. C'est un temps important d'accompagnement au projet et il se construit comme un temps d'échanges, d'informations mutuelles. Cette relation entre les différents partenaires permet de trouver des solutions aux problèmes rencontrés qui peuvent être soulevés à cette occasion.

Pour faciliter la participation de chacun, ces rencontres sont précisées à l'avance sur le carnet de liaison des élèves au besoin par courrier / courriel et inscrites sur le planning de chaque classe remis en début d'année scolaire.

Pour favoriser l'accompagnement du jeune et mettre en œuvre toutes les conditions de réussite, la famille s'engage notamment :

- à assister à l'Assemblée Générale de la MFR,
- à échanger régulièrement avec le Maître de stage ou d'apprentissage.
- à venir aux différentes réunions de parents.
- à remplir et viser pour chaque alternance le carnet de liaison sur lequel doivent être portés les éléments nécessaires à la valorisation de l'évolution du jeune : activités réalisées, appréciations sur le vécu....
- à vérifier que le travail d'alternance a été bien réalisé en entreprise dans les délais fixés et visés par le maitre de stage ou d'apprentissage.

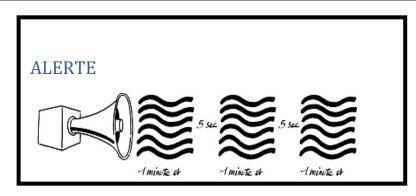
Des échanges avec le maitre de stage ou d'apprentissage sont prévus sur l'entreprise ainsi que par téléphone.

XIII SECURITE

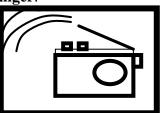
1. En cas d'accident majeur

INFORMATION DES FAMILLES LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte:



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au-devant du danger.



Écoutez la radioEt respectez les consignes des autorités

France info: 105.5 Mhz France Inter 162 khz ou 93 Mhz Tendance Ouest 92.3 Mhz

> N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours Puissent s'organiser.

> Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités.

CONSIGNES A SUIVRE POUR LES ELEVES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

Vous entendez le signal d'alerte PPMS, vous devez :

- Vous rendre dans la salle de restauration réfectoire (lieu de confinement)
- Si besoin, aidez vos camarades
- Transmettez toute anomalie constatée à un adulte
- Proposez vos services auprès de l'adulte présent pour faciliter la mise en sûreté de tous
- Ne restez pas tout seul ou isolé

A RETENIR:



- Restez ou regagnez un bâtiment en dur
- Ne quittez pas l'établissement, vous mettriez votre vie en danger
- <u>N'incitez personne à venir vous chercher</u>, vous mettriez sa vie en danger et elle gênerait les déplacements des services de secours
- Ne téléphonez pas, laissez libre le réseau pour les services de secours

Suivez les consignes

- Patientez dans le calme et la discipline afin d'éviter une forte consommation de dioxygène (O2) et une montée de température désagréable
- Attendez le signal de fin d'alerte et sa confirmation par un adulte

2. En cas d'incendie

Quand l'alarme incendie retentit, sortez immédiatement dans le calme en laissant toutes vos affaires sur place. Rejoignez en silence le point de ralliement qui se situe à l'extérieur à côté du parking derrière le bâtiment administration. Ne paniquez pas, écoutez les consignes des adultes et ne les perturbez pas durant le pointage de la feuille d'émargement.